

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-20

RESTRUCTURATION DU COLLEGE PIERRE DARASSE A CAUSSADE DEVOLUTION DES MARCHES RELATIFS A LA REALISATION DES PHASES 4 ET 5

I – RAPPEL DU CONTEXTE

La restructuration du collège Pierre Darasse à Caussade a été approuvée par l'Assemblée Départementale aux termes d'une délibération du 14 novembre 2002 qui a également approuvé le programme des travaux, décliné en six phases et le coût prévisionnel estimé à 2 843 000 €TTC.

Par délibération du 30 mai 2005 et du 12 décembre 2005, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réalisation des phases 1 et 2 du programme de restructuration (mise aux normes de l'internat garçons, réfection des étanchéités et des canalisations de chauffage et d'eau), validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 487 978,04 €H.T soit 583 621.74 €T.T.C .

Par délibération du 28 août 2006 et du 18 septembre 2006, la Commission Permanente a respectivement validé pour la réalisation de la phase 3 (restructuration des bâtiments rue de la Bénêche et rue Jean Moulin) le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés (montant global des marchés arrêté à 526 969,98 € H.T soit 630 256,10 € T.T.C) et l'enveloppe budgétaire prévisionnelle de la phase 3 à hauteur de 702 185,00 €T.T.C .

II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La présente délibération a pour objet d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la réalisation des phases 4 et 5 du programme de restructuration du collège Pierre Darasse à Caussade à savoir :

- Restructuration du bâtiment externat A :

Phase 1 : Réfection des façades, mise aux normes thermiques, électriques, sécurité, pédagogiques et phoniques du 2ème étage.

Phase 2 : Mise aux normes thermiques, électriques, sécurité, pédagogiques et phoniques du 1er étage et du rez-de-chaussée.

III – PRESENTATION DES MARCHES

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux relatif à la réalisation des phases 4 et 5, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 mai 2007, a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions ci-après définies :

LOT	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base (H.T)	Options (H.T)	Total
1	Gros oeuvre	MIQUEL (82)	29 899,34 €		29 899,34 €
2	Plâtrerie - Isolation-Faux plafonds	SOPPLAM (82)	115 775,35 €	27 345,00 €	143 120,35 €
3	Menuiserie Bois	BATTUT (82)	99 611,88 €		99 611,88 €
4	Électricité	M.P.E (82)	180 035,88 €		180 035,88 €
5	Sanitaires – Chauffage & VMC	QUERCY CONFORT (82)	43 707,17 €	21 658,74 €	65 365,91 €
6	Revêtements de sol	SOL FRANCAIS (82)	58 748,35 €		58 748,35 €
7	Peinture	POUSSOU (82)	75 632,09 €		75 632,09 €
TOTAL H.T			603 410,06 €	49 003,74 €	652 413,80 €

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 652 413,80 € HT soit 780 286,90 €T.T.C.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant :

- dire que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres,
- m'autoriser à signer les marchés correspondants et autoriser, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-20

**RESTRUCTURATION DU COLLEGE PIERRE DARASSE A
CAUSSADE
DEVOLUTION DES MARCHES RELATIFS A LA
REALISATION DES PHASES 4 ET 5**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 14 novembre 2002 approuvant la restructuration du collège Pierre Darrasse à Caussade ainsi que le programme des travaux décliné en 6 phases,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 29 mai 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises suivantes pour la réalisation des phases 4 et 5 du programme de restructuration du collège Pierre Darasse à Caussade, à savoir :
 - Restructuration du bâtiment externat A :
 - Phase 1 : Réfection des façades, mise aux normes thermiques, électriques, sécurité, pédagogiques et phoniques du 2^{ème} étage,
 - Phase 2 : Mise aux normes thermiques, électriques, sécurité, pédagogiques et phoniques du 1^{er} étage et du rez-de-chaussée ;

<i>LOT</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base (H.T)</i>	<i>Options (H.T)</i>	<i>Total</i>
1	Gros oeuvre	MIQUEL (82)	29 899,34 €		29 899,34 €
2	Plâtrerie - Isolation-Faux plafonds	SOPPLAM (82)	115 775,35 €	27 345,00 €	143 120,35 €
3	Menuiserie Bois	BATTUT (82)	99 611,88 €		99 611,88 €
4	Électricité	M.P.E (82)	180 035,88 €		180 035,88 €
5	Sanitaires – Chauffage & VMC	QUERCY CONFORT (82)	43 707,17 €	21 658,74 €	65 365,91 €
6	Revêtements de sol	SOL FRANCAIS (82)	58 748,35 €		58 748,35 €
7	Peinture	POUSSOU (82)	75 632,09 €		75 632,09 €
TOTAL H.T			603 410,06 €	49 003,74 €	652 413,80 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,